

**DELIBERATION N° 2007/12-08 - AMENAGEMENT PAYSAGER DES COTEAUX :
LANCEMENT D'UN MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE AVEC UN PAYSAGISTE-
URBANISTE**

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa décision du 24 septembre 2007, de poser le principe de création d'un parcours paysager sur les coteaux et de confier à l'ADUAN, la rédaction d'un cahier des charges préalable à un lancement d'appel à candidature.

Il propose de poursuivre la réflexion par une étude sur la mise en valeur des espaces non construits, maintenus en espaces verts.

L'objet et le périmètre de cette étude composent le cahier des charges joint au présent rapport, avec pour objectifs :

- de dessiner la trame paysagère (trame verte),
- de qualifier cette trame verte (liaisons entre quartiers, définition de vocation des espaces),
- de proposer des outils pour la mise en œuvre opérationnelle et la gestion à long terme de ces espaces.

Monsieur REINSTADLER indique par ailleurs qu'il convient de fixer le calendrier de l'appel à candidature qui serait publié le 7 janvier 2008, les candidats devant remettre leur offre pour le 25 janvier 2008.

L'ADUAN procédera à une analyse des candidatures (références, compétences, moyens), lesquelles seront examinées par une commission ad hoc. Chaque candidat retenu remettra une offre qui sera à nouveau analysée par la commission, qui proposera un paysagiste titulaire de l'étude, à la décision du Maire.

Monsieur le Maire propose de fixer à 6 le nombre de membres de la commission et appelle les deux groupes d'opposition à désigner un membre chacun.

Appelés à s'exprimer au nom de l'opposition, Monsieur NOEL (Groupe Ludres Autrement), et Monsieur GAUZELIN pour le compte de Madame Sylvia PELLÉ, Madame Karine GRAILLOT, Monsieur Philippe FRANOUX et lui-même, font une déclaration d'intention de vote.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 voix contre (M. GAUZELIN, Mmes BERTRAND, THIRIET et M. NOEL du groupe Ludres Autrement) et (M. FRANOUX et Mme GRAILLOT du groupe Ludres Notre Ville) :

- de constituer une commission, chargée d'analyser les candidatures, puis les offres des paysagistes-urbanistes, comprenant le Maire, Président, et six membres.
- de désigner ces membres :
 - . Monsieur Pierre BOILEAU
 - . Monsieur Pierre REINSTADLER
 - . Monsieur Xavier DUSSAULX
 - . Madame Françoise CARY
 - . Monsieur Marc Noël
 - . Monsieur Philippe FRANOUX.
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation à partir du 7 janvier 2008,
- de fixer à 40 000 € T.T.C. maximum, les honoraires dévolus à cette mission,
- d'inscrire ces crédits au budget primitif 2008.